

# **GUIDE FÉDÉRAL**

# PROTOCOLE DE REPRISE DE LA SAVATE BOXE FRANÇAISE ET DE SES DISCIPLINES ASSOCIÉES DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES



## **SOMMAIRE >>**

AI DÉCONFINEMENT 4: LES MESURES POUR LE SPORT A PARTIR DU 11 JUILLET 2020	3
B/ REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES CLUBS	4
CI CONSEILS ET RAPPEL DES RÈGLES DE BASE :	4
- Aux dirigeants	4
- Aux sportifs et aux sportives	5
- Aux éducateurs, aux animateurs bénévoles et professionnels	5
- Pour l'aménagement de l'espace extérieur	5
- Les points de vigilance	5
D/ ENGAGEMENT INDIVIDUEL DU LICENCIÉ	6
EI CONSEILS DE COMMUNICATION	6
F/ ÉVOLUTION ANNEXE: FORMULAIRE DE REDRISE DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE	6

Fédération Française de SAVATE boxe française & Disciplines Associées

#### AI DÉCONFINEMENT 4: LES MESURES POUR LE SPORT A PARTIR DU 11 JUILLET 2020

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif établie par le Gouvernement, de nouvelles mesures ont été actées en Conseil de défense et de sécurité nationale concernant le secteur du sport à partir du 11 juillet 2020, date qui marque la fin de l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire à l'exception de Mayotte et de la Guyane.

L'ensemble de ces dispositions concernant le sport figure dans le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

#### Accueil du public pour les rencontres sportives :

Dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire, les établissements recevant du public (enceintes sportives ouvertes ou fermées) peuvent désormais accueillir du public dans la limite de la jauge maximum de 5000 personnes à condition que les personnes aient une place assise et qu'une distance minimale d'un siège soit laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

La situation sera réévaluée d'ici la fin du mois de juillet pour une éventuelle augmentation de cette jauge, à partir de la mi-août.

De même, la question de l'ouverture des vestiaires collectifs sera réexaminée à cette occasion.

#### Pratiques sportives de loisir

À partir du 11 juillet, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence.

À ce stade, Guyane et à Mayotte font toujours l'objet de restrictions spécifiques.

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports se réjouissent que l'intégralité des pratiques sportives soit désormais possible dans les territoires sortis de l'état d'urgence. Les ministres rappellent toutefois la nécessité d'une grande vigilance et responsabilisation de chaque pratiquant et encadrant ainsi que du respect des gestes barrières et de la distanciation physique afin de limiter au maximum les risques de contagion du virus covid-19.

La Fédération Française de SAVATE boxe française & D.A., remercie la Ministre des Sports, Madame Roxana MARACINEANU, pour son engagement à nos côtés depuis la phase 3 du déconfinement du 22 juin (dont les sports de combat avaient été exclus). Nous remercions également l'action forte de notre Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ainsi que le Président Emmanuel MACRON qui a bien voulu mettre à l'ordre du jour de la réunion interministérielle du 10 juillet le sujet des sports de combat.

Nous remercions nos licenciés, bénévoles, enseignants, dirigeants, sportifs et entraîneurs, qui malgré la longue attente, ont accepté de participer à l'effort collectif et ont subi les déconfinements successifs des autres disciplines.

### **BI REPRISE DES ACTIVITÉS DES CLUBS**

Depuis le 11 juillet, le Ministère chargé des Sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes en loisirs et en compétitions sur l'ensemble du territoire excepté Mayotte et la Guyane.

Il est désormais possible de pratiquer la SAVATE boxe française et l'ensemble de ses disciplines associées sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants. Toutefois la FF SAVATE demande de rester vigilant et de respecter les conditions ci-dessous.

#### **DISTANCIATION & GESTES BARRIERES**

- La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.
- hors exercices de confrontation la distance de 1m reste conseillée dans la mesure du possible entre 2 pratiquants.
- Le lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique doit être fréquent.

#### LE PORT DU MASQUE

Depuis le 20 juillet, le masque est obligatoire dans les espaces clos sur l'ensemble du territoire. Le Ministère chargé des Sports indique que dans les salles de sports, le port du masque est donc également obligatoire en dehors de la pratique de l'activité.

- Porter un masque dès son arrivée dans l'enceinte sportive et pour y circuler.
- Retirer son masque uniquement dans le cadre de la pratique.

#### LES LOCAUX

- Tous les vestiaires doivent resté fermés jusqu'à nouvel ordre. Le pratiquant doit venir en tenue et apporter son propre matériel.
- Assurer, quel que soit le contexte, un renouvellement régulier de l'air dans tous les espaces clos au moyen d'une aération (ouverture des fenêtres...) et/ou d'une ventilation naturelle ou mécanique, afin d'apporter de l'air «neuf» venant de l'extérieur, et d'évacuer l'air ayant séjourné à l'intérieur vers l'extérieur

#### CI CONSEILS ET RAPPEL DES RÈGLES DE BASE

#### **AUX DIRIGEANTS**

- Veiller au respect de la doctrine sanitaire de l'Etat (Décrets)
- Veiller à informer les pratiquants et les éducateurs de la reprise de l'activité et des contraintes liées à la mise en œuvre de la pratique à travers un affichage
- Favoriser les réunions de préparation en visio-conférence
- Veiller à la sécurisation de la pratique
- Prévoir les produits nécessaires pour désinfecter le matériel
- Prévoir masque ou visière pour le ou les encadrants de l'activité
- Faire signer les formulaires de reprise d'activité (document téléchargeable sur le site et en annexe)
- Dans l'idéal, proposer un point d'eau à l'extérieur avec du savon pour permettre un lavage de main régulier ou une pombe de gel hydro-alcoolique.
- L'accès aux vestiaires est interdit, seul un accès aux sanitaires peut être aménagé. Dans ce cas les sanitaires doivent être désinfectés après chaque utilisation (prévoir les produits adaptés)

#### **AUX SPORTIFS ET AUX SPORTIVES**

- Venir à la séance proposée par le club déjà habillé en tenue de sport (pas d'accès aux vestiaires)
- Veiller à avoir son propre gel hydro-alcoolique
- Prévoir une bouteille d'eau ou une gourde individuelle avec son nom dessus
- Respecter les gestes barrières
- Ne pas prêter son matériel aux autres sportifs (serviettes, gants, protections, vêtements, gourdes, mouchoirs, petit matériel, etc...)
- Utiliser uniquement de son propre matériel et sa propre tenue (qu'il faut désinfecter après chaque entraînement, lavage à 60° minimum)
- Désinfecter le matériel pédagogique après utilisation (échelle d'agilité, cônes, cerceaux, petit matériel pédagogique...)

# AUX ÉDUCATEURS, AUX ANIMATEURS BÉNÉVOLES ET PROFESSIONNELS ENCADRANT UNE ACTIVITÉ SPORTIVE

- Port du masque (ou visière) pour l'encadrant obligatoire dans l'enceinte sportive
- Veiller à avoir son propre gel hydroalcoolique
- Repréciser régulièrement les gestes barrières
- La manipulation du matériel du club doit être exclusivement faites par l'encadrant.
- Désinfection du matériel pédagogique après utilisation (échelle d'agilité, cônes, cerceaux, petit matériel pédagogique...), prévoir des gants si possible.
- L'encadrant ne touche pas le matériel personnel des sportifs
- Dans l'idéal, proposer un point d'eau à l'extérieur avec du savon pour permettre un lavage de main régulier ou mettre à disposition un distributeur de gel hydro-alcoolique.

#### POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE EXTÉRIEUR

- Mettre en œuvre l'activité quand les conditions climatiques le permettent
- Veiller à ce que le sol soit adapté ou stable pour une pratique sportive sans risque de traumatismes
- Trouver un espace isolé pour éviter des attroupements
- Ne pas utiliser des vestiaires ni des douches

#### LES POINTS DE VIGILANCE

#### **SE SALUER**

Culturellement au sein de notre famille disciplinaire le côté tactile est fréquent, cela implique des changements de comportements :

- Pas de bise
- Pas d'embrassade ou d'accolade
- Pas de poignée de main ou autres contacts

#### CONSEILS : POUR SE DIRE "BONJOUR" OU "AU REVOIR" : UTILISER LE SALUT DE LA SAVATE OU DE LA CANNE !

#### EN CAS DE BLESSURE : IL EST NÉCESSAIRE DE PRENDRE DES MESURES DE PRÉCAUTIONS :

- Éviter les contacts directs
- Prévoir des gants et des masques pour pouvoir intervenir dans l'urgence
- Ne pas faire de soins
- Éviter les regroupements
- Faire appel aux secours si besoin urgent

#### DI ENGAGEMENT INDIVIDUEL DU LICENCIÉ

Le formulaire d'activité défini les engagements du pratiquant au regard des règles fixées dans le cadre de la doctrine sanitaire de l'État et des conseils de l'État

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder à la pratique de son club à l'extérieur conformément à la Doctrine Sanitaire de l'État.

Le contexte actuel ne permet pas les contacts et à ce titre les pratiquants s'engagent à respecter la distanciation physique.

Cette possibilité d'accès et les engagements pris par le ou la signataire dans ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

Tout pratiquant désireux de participer à une pratique organisée par son club doit informer de son état de santé (Température éventuelle, contact avec des personnes atteintes du COVID19 etc.)

#### EI CONSEILS DE COMMUNICATION

- Prévoir un espace d'affichage rappelant les gestes barrières et des bons réflexes à adopter.
- Afficher un document proche du point d'eau sur « comment bien se laver les mains » Ces documents sont téléchargeables sur www.ffsavate.com
  - Prévoir des informations sur la présentation de l'aménagement de l'espace, fléchage pour la circulation des personnes
  - Afficher la présentation des modalités de mise en œuvre de l'activité

#### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES Se laver régulièrement Tousser ou éternuer Se moucher dans Eviter de se toucher Respecter une distance Saluer sans serrer la le visage les mains ou utiliser dans son coude un mouchoir à usage d'au moins un mètre main et arrêter les une solution ou dans un mouchoir unique puis le jeter avec les autres embrassades hydro-alcoolique En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

#### FI ÉVOLUTION

Les conditions de mise en œuvre de la pratique SAVATE boxe française et des disciplines associées seront dépendantes de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions prises par le gouvernement en lien avec les territoires sur les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique.

Ce document évoluera suivant le contexte et la doctrine de l'Etat (en attente d'informations)

Vous avez une question concernant le protocole de mise en œuvre des activités sportives de notre Fédération, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : contact@ffsavate.com

# >> ANNEXE:

# FORMULAIRE DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE



# FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR LA FÉDÉRATION AU REGARD DE LA DOCTRINE SANITAIRE DE L'ÉTAT

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder à la pratique de son club à l'extérieur conformément à la Doctrine Sanitaire de l'Etat.

Le contexte actuel ne permet pas les contacts et à ce titre les pratiquants s'engagent à respecter la distanciation physique.

Cette possibilité d'accès et les engagements pris par le ou la signataire de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

# CE FORMULAIRE DEVRA ETRE SIGNE A CHAQUE FOIS QUE LE LICENCIE PARTICIPERA A UNE SEANCE PROGRAMMEE PAR SON CLUB.

#### PAR LA PRÉSENTE :

- ➤ Il engage sa propre responsabilité et reconnait que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19
- ➢ Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle
- ➢ Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'espace de pratique extérieur et en dehors, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports

pour aménager la pratique de SAVATE boxe française et Disciplines Associées ainsi que les modalités mises en place par le club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

- ➤ Ces obligations fédérales sont consignées dans le « PROTOCOLE DE DÉCONFINEMENT PROGRESSIF SUR LA PRATIQUE DE LA SAVATE BOXE FRANÇAISE ET DE SES DISCIPLINES ASSOCIÉES DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES » édité par la FF SAVATE est annexé au présent formulaire.
- ➤ Il s'engage à informer le club de son état de santé ou s'il a été en contact avec une personne malade.
- ➤ Il s'engage à respecter les gestes barrières : document en annexe

Nom et prénom du licencié :		
Numéro de licence :		
Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :		
Atteste avoir pris connaissance du Protocole de la de la pratique.	a fédération pour la mise en œuvre	
Date :	Heure :	
Date :	Heure :	
Signature		
Signature		
Signature		



Retrouvez toutes les informations relatives à la vie de notre Fédération et de ses structures déconcentrées sur notre site internet :

# **WWW.FFSAVATE.COM**

# Fédération Française de SAVATE boxe française & Disciplines Associées